



Réf. Farde e-Assemblées : 2300915

N° OJ : 61

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Année 2019.- Subsidés aux associations qui promeuvent la visibilité des cimetières.- Désignation d'un bénéficiaire et du montant attribué.

Le Conseil communal,

Considérant l'accord de majorité 2018-2024 qui souhaite " Valoriser le patrimoine et augmenter la visibilité des cimetières " de la Ville de Bruxelles ;

Il est proposé au Collège d'octroyer un subside à l'association Coulemelle asbl, rue Antoine Baeck 100, 1090 Bruxelles, BE52 0018 6712 4809, numéro d'entreprise BE0729 790 386 - à l'article 87807/33202 du budget ordinaire de 2019 pour un montant de 3.200 EUR. - Projet porté par Mme Maren Dubnick, artiste plasticienne, qui a réalisé un travail sur les fuseaux (de filature) qui est tout à fait compatible avec une exposition dans le cadre des cimetières. La symbolique des trois parques qui tiennent le fuseau (et le fil de la vie) se retrouvent dans son travail et font écho à certains monuments aux cimetières. L'activité se tiendrait soit au moment du "printemps des cimetières" les 15, 16 et 17/05/2020 ou soit durant les "journées du patrimoine" en septembre.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : octroyer un subside à l'association Coulemelle asbl, rue Antoine Baeck 100, 1090 Bruxelles, BE52 0018 6712 4809, numéro d'entreprise BE0729 790 386 - à l'article 87807/33202 du budget ordinaire de 2019 pour un montant de 3.200 EUR.- Projet porté par Mme Maren Dubnick, artiste plasticienne, qui a réalisé un travail sur les fuseaux (de filature) qui est tout à fait compatible avec une exposition dans le cadre des cimetières. La symbolique des trois parques qui tiennent le fuseau (et le fil de la vie) se retrouvent dans son travail et font écho à certains monuments aux cimetières. L'activité se tiendrait soit au moment du "printemps des cimetières" les 15, 16 et 17/05/2020 ou soit durant les "journées du patrimoine" en septembre.

Annexes :